

# PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Fort de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez choisie de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées en le moment de votre don, veuillez cocher la case « Confidentialité ».

En application des articles 59 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Rhône-Alpes dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion éventuels forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ces chantiers de restauration ne pourront pas faire un don venant avoir une réduction d'impôt.

# CONTACTS



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes  
Fort de Vaise  
27, bd Antoine de Saint-Exupéry  
69009 Lyon  
04 37 50 35 78  
rhonealpes@fondation-patrimoine.org  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur     



## COMMUNE DE VERS

Mairie  
31 route de Valleiry  
74160 Vers  
04 50 35 20 33  
mairie@vers74.fr  
[www.vers74.fr](http://www.vers74.fr)

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

# L'église de Vers

Commune de Vers en Haute-Savoie



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Documents gérés par Printful - Hébergé sur le web public

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# LE PROJET

## Description

### UN PEU D'HISTOIRE...

L'église Notre Dame de la Nativité fut bâtie dans les années 1860 et achevée en 1870. Elle est d'un style néo-gothique avec un clocher en bulbe datant de la période sarde, rare dans le bassin genevois.

Elle est bâtie en forme de croix latine et repose sur des fondations en granit.

Son intérieur est sobre, seul luxe les autels et le bénitier qui sont en marbre blanc sculpté.

Pendant la seconde guerre mondiale, elle a été le témoin des actions héroïques du curé Claudius Fournier curé de la paroisse de 1929 à 1961. En 1993 il a reçu à titre posthume la médaille des justes de l'état d'Israël.

### LE PROJET DE RESTAURATION

Si la toiture et le clocher ont été ont été refaits en 2001 et l'enduit extérieur du pignon sud en 2014, la consolidation de l'ensemble des murs extérieurs et la rénovation de tout l'intérieur restent à faire.

Les travaux à réaliser sont classés en deux catégories. La

première regroupe les travaux extérieurs assurant le maintien de l'enveloppe du bâtiment. La deuxième comporte les travaux intérieurs assurant la remise aux normes des installations techniques ainsi que les travaux d'embellissement et de décoration.

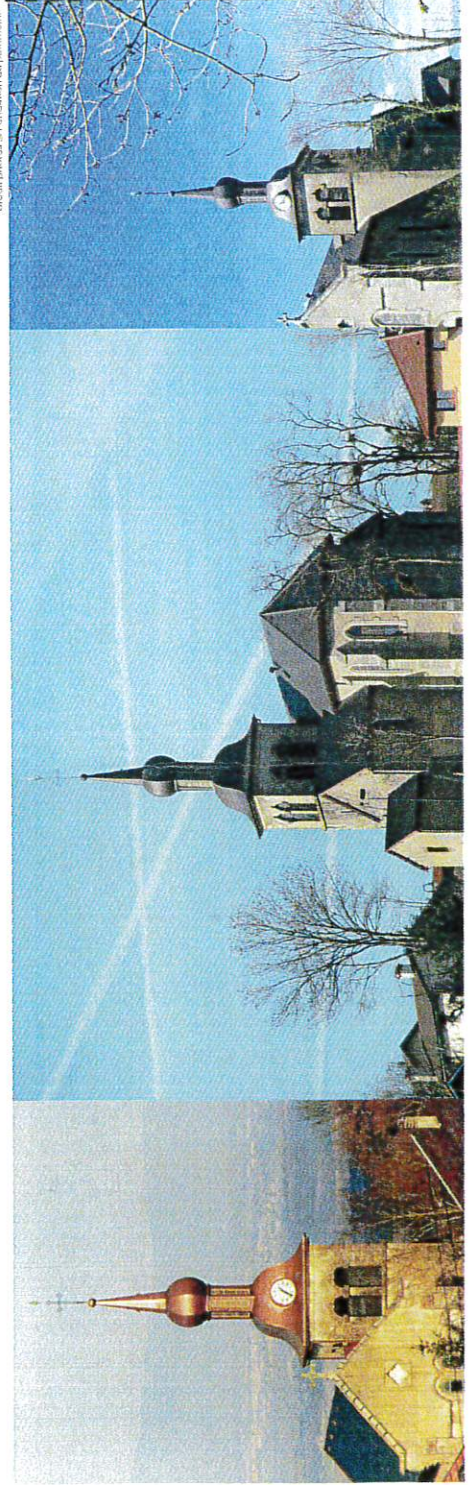
A ce jour, une première tranche de travaux est programmée. Elle porte sur les travaux extérieurs à effectuer sur le bâtiment assurant ainsi la protection du clois et du couvert de l'édifice.

### VOCATION DU SITE

La commune, en restaurant l'édifice, espère garder ce monument, incontestable patrimoine de la commune, en état de recevoir toutes les cérémonies religieuses comme les messes, baptêmes, mariages, funérailles, mais aussi des concerts ou des réunions à caractère social.

Montant des travaux	488 000 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	2021

Credit photos: S. Fondation du patrimoine



# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

## L'église de Vers

Cet reçu pour mon don est affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

## Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/67648](http://www.fondation-patrimoine.org/67648)

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



## Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

L'église de Vers

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

## ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

## Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre